



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général de Montpreveyres du 8 octobre 2020

Présidence : Mme Martine Borgeaud

Secrétaire : M. Flavio de Almeida Fernandes

La Présidente prend la parole à 20h16 et salue les Municipaux ainsi que les conseillers présents et leur souhaite la bienvenue. Elle rappelle que le port du masque est désormais fortement recommandé, surtout si les conseillers doivent se déplacer.

1. Appel

Excusés

Besson Cédric

Gremillet Brigitte

Guex Françoise

Guex Philippe

Kolly André

Ruiz Jean-Marc

Saugy Véronique

Saugy Nicolas

Spoerry Dominique

Spoerry Maria

Vaney Alexandre

Non-excusés

Besençon Marina

Gabella Anne-Marie

Mordasini Elisabeth

La Présidente procède à l'assermentation de Madame Jessica Mellioret.

Présents : 27	Excusés : 11	Absents : 3	Total : 41
---------------	--------------	-------------	------------

Le quorum est atteint. Le conseil peut délibérer. La Présidente déclare la séance ouverte.

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2020
3. Communications de la Présidente
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis municipal no 8/2020 – Taux d'imposition pour l'année 2021
6. Divers et propositions individuelles

Suite au dépôt d'une motion de M. Camille Dewarrat, le point 5 de l'ordre du jour est modifié et libellé : « Motion de M. Camille Dewarrat : Modification de la durée de stationnement de 2 places sur la rue du Village ». Le préavis n° 08/2020 passe en point 6.

L'ordre du jour modifié est accepté avec 25 OUI, 1 NON et zéro abstention.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2020

La lecture du procès-verbal n'est pas demandée.

Il est accepté avec les modifications suivantes :

Page 4 : M Camille Dewarrat : [...]peut-on **chiffrer** le coût de la remise à niveau des finances communales [...]

Page 7 : Mme Christina Zimmermann : [...]La prochaine séance du conseil aura lieu le jeudi 8 octobre 2020 [...]

La Présidente passe au vote.

Résultats : 26 Accepté : 23

Refusé : 0

Abstentions : 3

Le procès-verbal est accepté tel que corrigé.

3. Communications de la Présidente

La Présidente souligne le très bon taux de participation de notre commune lors des votations du dimanche 27 septembre qui avoisinait les 64%.

Pour les personnes qui officient au dépouillement, cela a représenté du travail, mais il s'est fait avec enthousiasme et la Présidente les remercie pour leur engagement sur une journée de congé.

4. Communications de la Municipalité

La Municipalité n'a pas de communications.

5. Préavis municipal no 8/2020 - Taux d'imposition pour l'année 2021

La lecture du préavis n'est pas demandée.

M. Fabrice Weber lit le rapport de la commission des finances qui propose d'amender le préavis à l'Art.1 en fixant le taux à 75,5% au lieu des 80% proposés par la Municipalité. En effet, selon la commission, la Municipalité vient systématiquement chaque année devant le conseil avec une proposition d'augmentation d'impôts. Selon la CoFin, la santé financière de la commune est bonne. Suite à l'accord entre l'État et les communes sur la répartition de la facture sociale, la commune devrait faire déjà des économies en 2021. Sur les éventuelles pertes fiscales attendues pour 2022, il est encore trop tôt pour se prononcer. Au vu des incertitudes financières liées notamment à la crise sanitaire et aux discussions en cours sur la péréquation financière intercommunale, il paraît disproportionné de venir avec 5 points d'augmentation, le taux de 75 % étant déjà bien élevé.

La Présidente ouvre la discussion et donne la parole à la Municipalité pour répondre au rapport de la commission des finances.

M. Frédéric Berner rectifie quelques considérations de la commission :

Selon lui, il est faux et déplacé de la part de la commission d'accuser la municipalité de proposer une forte augmentation d'impôt chaque année.

- En 2013, concernant le taux d'imposition 2014 : une baisse de 4 points a été effectuée, pour passer de 83 à 79 points ;
- En 2014, taux d'imposition 2015 : baisse de 2 points, pour passer de 79 à 77 points ;
- En 2015, taux d'imposition 2016 : statut quo ;
- En 2016, taux d'imposition 2017 : statut quo ;
- En 2017, taux d'imposition 2018 : là, en effet, la Municipalité a demandé 6 points d'impôts, ce qui était une erreur. La commune était en grande difficulté au niveau de la trésorerie, la nouvelle boursière venait d'être engagée, M. Berner venait de reprendre les finances communales, nous manquions d'expérience. Finalement, nous sommes restés à 77 ;
- En 2018, taux d'imposition 2019 : statut quo ; 77 points
- En 2019, taux d'imposition 2020 : nous avons demandé le statut quo, c'est 2 points en moins qui ont été décidé, pour passer de 77 à 75 points.

M Berner présente le tableau récapitulant la marge d'autofinancement de ces dernières années. La commission des finances relève que depuis 5 ans, la commune boucle avec un résultat positif et une marge d'autofinancement plus qu'enviable.

A l'examen du tableau présenté, on peut voir clairement que si ce constat était exact pour ces dernières années, on vit actuellement une inversion de la tendance. Au niveau du résultat, on constate que bien qu'il soit encore positif pour 2019, cela reste un résultat modeste. Et pour la 1^{ère} fois, on constate que l'évolution des liquidités, qui n'était déjà plus extraordinaire en 2017 est devenue négative en 2019, ce qui signifie qu'on ne pourrait pas financer les

investissements par les liquidités ; si on devait le faire parce que, par exemple, les banques refuseraient de nous prêter de l'argent.

Si on compare entre les impôts qui ont été facturés par l'ACI au 31 août 2020 et au 31 août 2019, il y a une forte péjoration. Entre ces 2 années, c'est environ 165'000 frs de moins qui ont été facturés par l'ACI et qui seront donc certainement en diminution de ce que l'on percevra pour 2019. Cela signifie que pour arriver au même niveau d'impôts perçus que l'année passée au 31 décembre, il faudrait encaisser environ 290'000 frs d'ici la fin de l'année, soit environ 70'000 à 100'000 frs par mois, ce qui ne semble pas réaliste.

S'il est exact que l'UCV a trouvé un accord avec le canton sur la facture sociale, on constate déjà que plusieurs communes s'opposent à cet accord, et que celui-ci n'a pas encore été entériné par le Grand Conseil Vaudois. Cet accord parle d'un rééquilibrage progressif de CHF 565 millions entre 2021 et 2027 et non pas d'économies pour les communes vaudoises. Pour qu'il y ait réellement une économie de ce niveau, il faudrait encore que la facture sociale n'augmente plus durant ces prochaines années. Avec déjà 2 % d'augmentation annuelle de la facture sociale, cet accord ne nous assure plus une économie régulière. On constate une économie les 2 premières années, puis une charge qui augmenterait à nouveau.

Il faut également rappeler, comme le fait bien la commission, que la crise sanitaire actuelle montre déjà ses 1^{ers} impacts sur l'économie. Avec la réduction du droit aux RHT (réduction de l'horaire de travail) pour les entreprises, on peut s'attendre à de nombreux licenciements, donc dans un 1^{er} temps à une augmentation importante du chômage, qui sera forcément suivie à moyen terme par un report de cette augmentation sur la facture sociale, une fois que de nombreux chômeurs auront épuisé leur droit au chômage.

Concernant le hit-parade des communes vaudoises les plus chères fiscalement, les statistiques de l'état de Vaud montrent qu'en 2019, 90 communes vaudoises avaient déjà un point d'impôt supérieur à 75, ce qui représente le tiers de celles-ci... avec 16 communes dont le point d'impôt dépasse 80. Il faut donc bien être conscient que malheureusement les charges reposant sur les communes sont de plus en plus lourdes, ce qui oblige bien des communes, et pas seulement la nôtre, à revoir leur taux d'imposition vers le haut.

M Berner poursuit en présentant une projection du budget 2021.

On constate que les charges et perte de revenus sur lesquels nous n'avons pas d'influence possible atteignent environ 200'000 frs, équivalent à env. 11 points d'impôts. Il faut ajouter à cela que des investissements devront être consentis dans les prochaines années. A relever que certains de ces investissements seront obligatoires, tel que la mise à niveau du réseau de distribution de l'eau potable, obsolète à ce jour. Du point de vue de la Municipalité, il n'y a aucune période qui soit bonne pour augmenter les impôts, mais c'est malheureusement, aujourd'hui, une nécessité, si l'on veut permettre à notre commune de faire face à ses obligations futures, tout en gardant une situation financière équilibrée.

Et pour permettre aux conseillers de se représenter ce que pourrait signifier à titre personnel une augmentation de 5 points d'impôts, M. Berner présente une projection établie par notre boursier, qui montre que :

Pour 1'000 frs d'impôts à 75 points, c'est 1'067 à 80, soit 67 frs annuels de plus.

Pour 5'000 frs à 75 points, c'est 5'333 frs à 80 points soit 333 frs annuels de plus

Pour 10'000 frs à 75 points, c'est 10'667 frs à 80 points, soit 667 frs annuels de plus.

667 frs annuels cela représente 56 frs par mois.

A la demande de Mme Carole Gachet, M. Berner représente les investissements prévus en 2021.

M François Villars demande si les CHF 900'000.- prévus pour le réseau d'eau seront dépensés sur une année ou étalés sur 4 ans. M. Jacques Chappuis lui répond qu'il s'agit de la première étape pour remettre le réseau d'eau aux normes, que ce sera fait en 2021 et qu'effectivement ce montant devra être payé en 2021.

M. Fabrice Weber apporte des précisions suivantes : les CHF 900'000.- seront aussi pris sur un fonds de réserve. De plus, ne pas oublier que l'encaissement des impôts se fait pour une grande partie sur le dernier trimestre de l'année, beaucoup de contribuables payant leurs impôts tard dans l'année, grâce à leur 13^{ème} salaire. C'est pourquoi les chiffres du jour ne peuvent être qu'une estimation. Il précise aussi des données concernant la facture sociale.

M. Mauro Ré soutient la proposition de la commission car augmenter de 5 points d'impôts lui semble disproportionné.

M. Frédéric Berner défend la position de la Municipalité qui s'inquiète avant tout de sa trésorerie, qui n'est pas si fournie que ce que l'on peut penser. CHF 500'000.-, c'est vite dépensé quand il faut honorer des acomptes de CHF 80'000.- pour les écoles par ex. Cela n'est pas forcément la même lecture face à un résultat comptable. La Municipalité fait des budgets, mais est frustrée de ne pas pouvoir revaloriser le village (refaire des routes, refaire des canalisations, ...)

Mme Leyla Staub dépose un autre amendement qui est une manière de faire un compromis : une augmentation de 2,5 points, soit passer de 75 points actuels à 77,5 points.

M. Jeremy Cloux trouve également que l'augmentation de 5 points est énorme. Il demande s'il y a des projets pour le collège, car il y a là un important manque à gagner.

M. Frédéric Berner répond que cela dépend de la mise en conformité du statut de ce bâtiment, ce qui va effectivement coûter un investissement de CHF 100'000.-. Dans l'état actuel, la mise en location n'a pas suscité d'intérêt de manière pérenne.

Les montants facturés par l'ACI sont en baisse cette année. Il ne faut pas s'attendre à ce que nous ayons des rentrées supérieures à ces montants.

M. Jean-François Martin s'interroge : le taux moyen des communes de la région de la Broye est de 73 pts. Comment peut-on justifier d'augmenter de 75 à 80 ?

M. Jacques Chappuis répond qu'il est difficile de comparer les communes puisque la valeur du point d'impôt peut varier énormément. Celui de Montpreveyres est à env. CHF 17'400.- comparé à une autre commune où il est à CHF 100'000.-. Avec 0,5 pt d'augmentation Montpreveyres toucherait CHF 8700.- alors que l'autre commune toucherait CHF 50'000.-

Mme Leyla Staub défend son amendement : la commune de Montpreveyres a présenté ses projets, ses besoins et on a besoin d'une cohésion sociale et d'une fonction publique forte pour faire face aux imprévus en ces temps d'incertitude liée à la situation sanitaire. 2,5 pts seraient un consensus acceptable et permettrait de donner à la commune une marge de manœuvre qui lui manque aujourd'hui. Au sein du Conseil, des projets sont défendus, des idées sont présentées et des besoins de rénovation sont exposés. Cela serait dommage de tout bloquer. Une augmentation modérée serait un gage de confiance donné à la Municipalité et au travail qu'elle fait.

La présidente clôt la discussion et passe au vote :

1^{er} amendement : Art 1 : L'impôt sur le revenu et la fortune (...) est fixé à 75,5% au lieu des 80% proposés par le préavis municipal.

Résultats : *Accepté : 16*

Refusé : 5

Abstentions : 5

² Le conseil peut donner à son président le droit de le convoquer de sa propre initiative, sous avis à la municipalité.

³ La convocation doit être expédiée au moins 5 jours à l'avance, cas d'urgence réservés.

Voir aussi le Règlement du conseil (Art. 45).

M. Jaquier demande à la municipalité si le radar a été mis sur la route de Berne par la commune ou le canton.

M. Thévoz le Municipal répond que c'est le canton.

La Présidente clôt la séance à 22h15.

La prochaine séance du Conseil général aura lieu le jeudi 10 décembre 2020.

Martine Borgeaud
Présidente



Flavio de Almeida Fernandes
Secrétaire